

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Société des ingénieurs ,élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Auteur(s)	Société des ingénieurs ,élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France)
Titre	Bulletin trimestriel de la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Adresse	Paris : [Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers], 1924-[1928]
Nombre de volumes	10
Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-B
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Note	Autre titre : Bulletin de la société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-B
LISTE DES VOLUMES	1er Année. N°1. Avril 1924
	1er Année. N°2. Juillet 1924
	1er Année. N°3. Octobre 1924
	2e Année. N°4. Janvier 1925
	2e Année. N°5. Avril 1925
	2e Année. N°6. Juillet 1925
	2e Année. N°7. Octobre 1925
	3e Année. N°8. Janvier-Mars 1926
	3e Année. N°9. Avril-Juin 1926
	4e Année. N°10. Janvier-Mars 1927

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	Société des ingénieurs ,élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers (France)
Titre	Bulletin trimestriel de la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers
Volume	1er Année. N°1. Avril 1924
Adresse	Paris : [Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers], 1924
Collation	1 vol. (16 p.) ; 22 cm
Nombre de vues	20

Cote	CNAM-BIB 8 Ky 103-B (1)
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) -- Périodiques Génie industriel -- 20e siècle -- Périodiques
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	22/02/2022
Date de génération du PDF	23/09/2022
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8KY103-B.1

Note de présentation des revues des associations des élèves du Cnam

Le 7 mai 1908, les statuts de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers sont votés. Cette société a pour objectif d'être, d'une part, un intermédiaire entre les auditeurs et les professionnels et d'autre part, d'aider les auditeurs à combler leurs lacunes, en donnant par exemple des cours préparatoires ou en proposant un [Bulletin de la Société des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#). Celui-ci est rédigé par des professeurs du Cnam et des professionnels et propose de nombreux articles couvrant un large spectre des recherches scientifiques et techniques de l'époque.

En 1924, la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit également le jour au sein du Cnam. Celle-ci s'intéresse avant tout à faire connaître les élèves diplômés et a à cœur leurs intérêts professionnels. Elle propose sa propre publication, le [Bulletin trimestriel de la Société des ingénieurs, élèves diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#) où la vie de l'association et certaines activités Cnam sont présentées ainsi que quelques travaux.

En 1928, ces deux Sociétés, ayant des objectifs semblables, décident de conjuguer leurs efforts en s'unissant pour former la nouvelle Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers. L'année suivante leurs deux publications respectives vont elles aussi fusionner et ainsi donner naissance à la [Revue de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#). Avant tout tournée vers la vie de la société la première année, elle s'étoffe dès 1930 pour mettre en avant des avancées scientifiques et techniques et les équipes de recherches du Cnam. Paraît également dans ces années-là le [Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves et ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers](#), publication de quelques pages informant les auditeurs sur la vie de la Société.

L'union de ces deux sociétés ne semble pas satisfaire tout le monde puisque dès 1930 l'Union des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers voit le jour. En 1942, l'Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers (créée en 1908) reprend du service en s'émancipant de la Société créée en 1928.

Après une longue période sans parution le [Bulletin de l'Union des ingénieurs et de l'Association des anciens élèves du Conservatoire national des arts et métiers](#) voit le jour, né de la collaboration de l'Union des ingénieurs et de l'Association des élèves et anciens élèves. Organe de liaison entre les deux Sociétés, le Cnam et les auditeurs, il informe ces derniers des manifestations et cours proposés, mais est aussi un instrument pour faire connaître les travaux des ingénieurs et anciens élèves à la communauté scientifique.

Julie Sautel
Direction des bibliothèques et de la documentation, Cnam

179

8: Ky. 103-B

1^{re} Année.

Avril 1924.

N° 1.

BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS

**Élèves Diplômés,
Brevetés et Techniciens Supérieurs**

du
Conservatoire National des Arts et Métiers

(Société des Ingénieurs et Spécialistes C. A. M.)



SIÈGE SOCIAL

au Conservatoire, 292, Rue Saint-Martin, Paris (3^e)



SOMMAIRE

- Comité de Patronage et Membres Honoraires. —
- Ce que sont les Ingénieurs, Elèves Diplômés, Brevetés et Techniciens Supérieurs du Conservatoire National des Arts et Métiers. —
- Quelles personnes peuvent faire partie de l'Association des Ingénieurs et Spécialistes C. A. M. —
- Demandes de renseignements. — Service de placement. — Offres et demandes d'emplois. —
- Bureau et Comité. — Membres Fondateurs. —
- La vie officielle de la Société. —
- Réunions. — Distinction honorifique. —
- Echos du Conservatoire : Institut de Technique Sanitaire ; Conférences. —
- Remises Commerciales. — Publicité. — Divers. —



Moteurs CHARON

V. CROQUIN

26 bis et 28, Place de la Nation

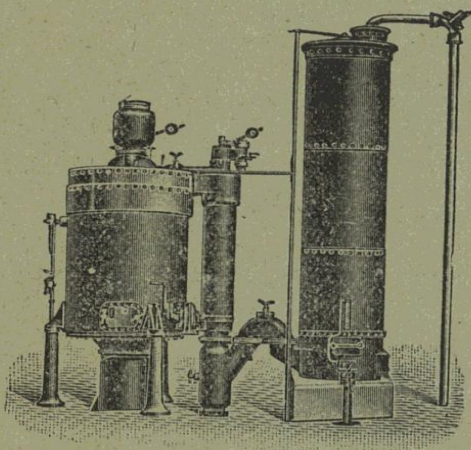
PARIS XII

Télégrammes :
Crokincore

Téléph : Diderot 11-06
R. C. N° 223 001

MOTEURS

au gaz de ville, gaz pauvre, huile lourde, essence



GAZOGÈNES

A ANTHRACITE,

BOIS

ET A TOURBE

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Moteurs Semi-Diesel "POLLOCK"



Comité de Patronage

Monsieur Gaston VIDAL, *Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique.*

Monsieur J. L. BRETON, *de l'Académie des Sciences, ancien Ministre, Directeur de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions.*

Président d'Honneur

Monsieur H. GABELLE, *Directeur du Conservatoire National des Arts et Métiers.*

Membres Bienfaiteurs

Monsieur Ch. E. J. BRANDT, *Ingénieur Constructeur à Paris.*

Compagnie Royale Asturienne des Mines, 42, Avenue Gabriel, 8^e.

Membres Honoraires

MM. AUCUY, *Professeur d'organisation du Travail au Conservatoire National des Arts et Métiers.*

AUDUBERT, *Chargé de Cours au C. A. M.*

R. BRICART, *Professeur de Mathématiques au Conservatoire, Professeur à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures,*

CELLERIER, *Directeur du Laboratoire d'Essais du C. A. M.*

CHAUMAT, *Professeur d'Electricité Industrielle au C. A. M., Professeur à l'Ecole Supérieure d'Electricité.*

COURNOT, *Chef des Travaux au Laboratoire de Métallurgie, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Aéronautique.*

1^{re} ANNÉE. N° 1.

SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS

- J. DANTZER, *Professeur de Filature et Tissage au C. A. M.*
M. DENIS, *Chef de travaux de Mécanique au C. A. M.*
Th. GOT, *Professeur-adjoint de Mécanique au C. A. M.*
F. C. GUILBERT, *Professeur-adjoint d'Electricité Industrielle au C. A. M., Sous-Directeur de l'Ecole Supérieure d'Electricité.*
L. GUILLET, *Professeur de Métallurgie au C. A. M., Directeur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.*
H. HAUSER, *Professeur de Géographie Commerciale et Industrielle, au C. A. M.*
Dr F. HEIM, *Professeur d'Agriculture et Directeur de l'Institut de Technique Sanitaire au C. A. M., Professeur agrégé et Directeur de l'Institut d'Hygiène industrielle à la Faculté de Médecine.*
E. HUGUENARD, *Professeur-adjoint de Physique au C. A. M.*
A. JOB, *Professeur de Chimie Générale au C. A. M.*
G. KÖENIGS, *Professeur de Mécanique au C. A. M. et à la Sorbonne, Membre de l'Institut.*
Edmond LABBÉ, *Directeur de l'Enseignement Technique.*
LEFRANC, *Professeur suppléant de Céramique et Verrerie au C. A. M.*
LEMOINE, *Professeur de Physique au C. A. M.*
MAGNE, *Professeur d'Art appliqué aux Métiers, au C. A. M.*
Raoul MORTIER, *Directeur-adjoint de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions, Conseiller Technique du Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique.*
J. PERCEROU, *Professeur de droit commercial au C. A. M.*
O. RÖHRICH, *Chef de Travaux de Filature et Tissage au C. A. M.*
E. SAUVAGE, *Professeur de Machines au C. A. M.*
Th. SCHLÖESING, *Professeur de Chimie Agricole au C. A. M., Membre de l'Institut.*
VERNEY, *Chef de Travaux d'Electricité Industrielle au C. A. M.*
A. WAHL, *Professeur de Chimie appliquée aux matières colorantes et à la teinture, au C. A. M.*



CE QUE SONT LES INGÉNIEURS

ÉLÈVES DIPLOMÉS, BRÉVETÉS & TECHNICIENS SUPÉRIEURS

DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS-&-MÉTIERS

Il existe en France trois grandes Ecoles Nationales formant des Techniciens Supérieurs. Ces trois grands Etablissements sont :

Le Conservatoire National des Arts et Métiers.

L'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

L'Ecole Normale de l'Enseignement Technique.

Les deux premiers sont spécialement destinés à préparer des Ingénieurs, le troisième à former des Professeurs.

* * *

Quelle était *avant la guerre* l'organisation de l'Enseignement Technique en France ? Pour répondre à cette question, nous ne saurions mieux faire que de nous reporter à l'ouvrage de MM. Raoul Mortier et Clément Gaucher, « le livret de l'Enseignement Technique » (Dunod, 1913) :

Les Etablissements d'Enseignement Technique étaient ainsi classés :

1^o Les Etablissements du premier degré (Ecoles pratiques de Commerce et d'Industrie, Ecoles Nationales professionnelles, Ecoles professionnelles de la Ville de Paris).

2^o Les Etablissements de moyen degré (Ecoles Nationales d'Arts et Métiers).

3^o Les Etablissements d'Enseignement Technique Supérieur, (Conservatoire Nationale des Arts et Métiers, Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Ecole Normale de l'Enseignement Technique, Ecoles Supérieures du Commerce, Instituts techniques universitaires, Instituts Chimiques).

4^o Les Ecoles Privées.

« Le Conservatoire des Arts et Métiers, écrivaient MM. Mortier et Gaucher est ... un centre de connaissances théoriques et pratiques tout à fait complet, ... une véritable Sorbonne populaire ... Les cours du Conservatoire sont aux sciences industrielles ce que les cours du Collège de France sont à la science pure ... Ils sont publics et gratuits ; ils ont lieu le soir ... Les auditeurs subissent, à la fin de l'année scolaire, un examen en vue de l'attribution d'un *Certificat annuel* ... Les candidats

« titulaires de tous les certificats annuels relatifs au cycle complet de deux cours au moins, se complétant mutuellement et « tendant au même but industriel ou professionnel, peuvent « obtenir le *diplôme d'Etudes* du Conservatoire, après un nouvel examen d'ensemble ... »

Une première modification, très importante, fut apportée, en novembre 1917, à l'organisation de l'Enseignement du Conservatoire.

Pour tenir compte d'un vœu exprimé par un grand nombre d'Industriels désireux de faciliter à certains de leurs agents l'accession aux emplois supérieurs par un complément d'instruction technique approprié, il fut décidé d'adjoindre aux cours du soir un *enseignement pratique*, consistant principalement en conférences, travaux de laboratoire, desseins et manipulations.

Pour être admis à suivre cet enseignement pratique, les candidats devaient justifier, par un examen d'entrée, de connaissances scientifiques et techniques suffisantes ; les nécessités matérielles obligeaient à limiter le nombre des élèves admis, et à les astreindre à des frais de scolarité ; à la fin de l'année scolaire, les élèves passaient un examen devant un jury ; ceux qui, après avoir suivi avec assiduité la série des travaux de l'année, subissaient avec succès cet examen, avec une moyenne de 14 pour tous les travaux de l'année, recevaient un certificat et étaient admis en deuxième année de Travaux Pratiques ; après deux années de l'enseignement, ils obtenaient un diplôme leur conférant le titre « d'Elève diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers. » De 1917 à 1924, plusieurs centaines d'Industriels, de Techniciens recherchant un complément d'instruction, et de jeunes gens se destinant aux carrières industrielles ont suivi ces Travaux Pratiques ; 103 d'entre eux ont obtenu ce diplôme.

Ainsi, à partir de novembre 1917, il existait deux enseignements bien distincts au Conservatoire :

1^o Celui des Cours du soir, public et gratuit, permettant aux *Auditeurs* d'obtenir à la fin de l'année scolaire un *Certificat annuel*, et, au bout de deux ans au moins le *Diplôme d'Etudes* du Conservatoire.

2^o Celui des Travaux Pratiques, non public, non gratuit, permettant à des *Elèves* sélectionnés d'obtenir, après deux ans d'études, un diplôme, celui d'*Elève diplômé* du Conservatoire.

On voit, malgré la différence de niveau de ces deux ensei-

gnements, combien la réforme était timide quant aux sanctions des études.

Mais quand la loi du 25 juillet 1919 vint rénover l'enseignement technique en France, le Conservatoire, répondant à l'appel de M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique, résolut de compléter ses cadres déjà si vastes par la création de diplômes d'Ingénieurs et brevets spéciaux, pour donner à notre pays les Techniciens supérieurs « qui feront que la France, sur le terrain économique ou industriel, comme sur les champs de bataille de 1918, tiendra haut et ferme le drapeau de la civilisation et du progrès. »

A partir de l'année scolaire 1922-1923, un nouveau régime d'études fut organisé au Conservatoire, et sanctionné par l'attribution de diplômes et de brevets dans les conditions ci-après indiquées, savoir :

A. — DIPLOMES D'INGÉNIEUR

Un diplôme d'Ingénieur du Conservatoire, avec mention en sous-titre d'une des spécialités indiquées ci-dessous, est délivré aux candidats qui ont subi avec succès un examen théorique et pratique comportant une épreuve écrite et une épreuve orale.

Sont admis à se présenter à cet examen les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- a) Possession de tous les certificats annuels du cours principal et des travaux pratiques annexes ;
- b) Possession des certificats annuels des cours connexes et des travaux pratiques annexes de ces cours ;
- c) Stage industriel ; d) Travail de concours.

La moyenne exigée, pour l'ensemble des épreuves, écrites et orales, est 14 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire.

Aucune dérogation n'est admise ni pour les certificats du cours principal ni pour ceux des travaux pratiques annexes.

Spécialités auxquelles s'appliquent les Diplômes d'Ingénieur

Mécanique — Machines — Physique — Electricité industrielle — Métallurgie — Chimie industrielle — Chimie tinctoriale — Céramique et Verrerie — Industries textiles — Constructions civiles — Arts industriels du bâtiment — Arts industriels du mobilier — Aéronautique — Technique sanitaire

B. — DIPLOMES D'ENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES APPLIQUÉS

Spécialités auxquelles s'appliquent les Diplômes

Economie industrielle et statistique — Economie et Assurances

sociales — Organisation du travail et Associations ouvrières — Organisation technique du travail humain — Droit commercial — Géographie industrielle et commerciale — Economie politique.

C. — DIPLOMES SPÉCIAUX

1^o Chimie agricole

2^o Hygiène industrielle

D. — BREVETS SPÉCIAUX

Matières diverses auxquelles s'applique le Brevet

Machines — Electricité industrielle — Essais des produits métallurgiques — Traitements thermiques des produits métallurgiques — Métallographie — Électro-métallurgie — Analyse chimique appliquée aux matières agricoles — Produits chimiques — Matières alimentaires — Matières amylacées et dérivées — Sucres — Produits de fermentation — Matières grasses végétales et dérivées — Caoutchouc — Cellulose et papier — Savonnerie et Stéarinerie — Cuirs et peaux — Matières colorantes — Teinture et impression — Chauffage industriel — Chaux et Ciments — Céramique — Verrerie — Matières textiles et filature — Tissage — Industries textiles autres que la filature et le tissage — Art appliqué aux industries du métal — Art appliqué aux industries de la pierre, des chaux et ciments — Art appliqué aux industries du bois — Art appliqué aux industries de la terre et du verre — Art appliqué aux tissus et papiers.

Deux exemples montreront mieux ce qu'est un Elève-diplômé ou un Ingénieur du Conservatoire :

1^o M. X. a été admis en 1917, après examen, aux Travaux Pratiques d'Electricité ; il a versé, pour chaque année scolaire, 260 fr. de droits de scolarité ; il a exécuté, deux fois par semaine, pendant trois heures chaque fois, des manipulations dans les Laboratoires, qui ont été complétées par la rédaction de rapports, projets et devis, par des voyages d'études et des visites d'établissements industriels, et même par un travail de vacances ; après avoir suivi avec assiduité cet enseignement, et subi avec succès devant un Jury un examen, avec une moyenne égale ou supérieure à 14 pour tous les travaux, il est sorti en 1919 avec un diplôme qui lui a conféré le titre d'« Elève diplômé du Conservatoire des Arts et Métiers ».

2^o M. Z., inscrit au Conservatoire en 1922, veut y poursuivre l'obtention du diplôme d'Ingénieur Métallurgiste. Depuis cette époque, il suit, chaque après-midi et chaque soir, les cours de

Métallurgie, Chimie Générale, Céramique, Machines (ou Electricité Industrielle), les Travaux Pratiques de Métallurgie et ceux de Machines ou d'Electricité ; quand il aura subi avec succès les nombreux examens relatifs à ces Cours et Travaux Pratiques ; quand il aura accompli un stage industriel et fait un travail de concours, il aura le droit — et même le devoir — de passer, vers 1925 ou 1926, un dernier examen pour être jugé digne du diplôme d'Ingénieur Métallurgiste du Conservatoire.

Posons au Lecteur une question : Connait-il, en France, une autre Ecole dans laquelle un Elève, pour acquérir un diplôme d'Ingénieur, soit astreint à une telle assiduité, à de telles études ?

Ces Etudes de caractère encyclopédique, auxquelles succèdent les enseignements particuliers qui forment des Techniciens préparés par les méthodes modernes pour une fonction bien délimitée (Mécanique, Electricité, etc.), caractérisent l'enseignement du Conservatoire et en font la supériorité ; car « s'il est « nécessaire que l'enseignement technique spécialisé repose sur « un enseignement général scientifique et même de technique « générale, il ne faut pas perdre de vue que, pour un homme « de jugement général, l'industrie réclame un nombre considérable d'ingénieurs spécialisés. » (Bourrey, la formation des Ingénieurs en France).

Après cet exposé, il serait superflu de rappeler que le Conservatoire, à l'inverse de certaines Ecoles, ne délivre de diplôme qu'après de multiples et sévères épreuves ; la surproduction des Ingénieurs et Spécialistes y est inconnue.

* * *

Notre Société amicale qui s'intéresse, par ses Statuts, à l'avenir de l'Enseignement Technique, veut grouper en premier lieu les Ingénieurs, Elèves-diplômés, Brévétés et Techniciens Supérieurs du Conservatoire, pour « ne pas laisser végéter obscurément ces Spécialistes ignorés », pour les faire connaître au public et défendre leurs intérêts professionnels.

En créant cette Association, depuis si longtemps attendue, nous avons rempli un devoir de solidarité envers nos Camarades et nous avons eu conscience de travailler pour tous les Elèves, anciens et futurs, de cette Faculté Industrielle qu'est le Conservatoire.

Dès sa naissance, d'éminentes personnalités, dont les noms figurent en tête de ce Bulletin, lui accordèrent leur patronage et lui montrèrent la sollicitude dont elle était entourée ; nous les remercions ici de leur précieux appui, de la confiance qu'elles nous témoignent et dont nous saurons nous rendre dignes.

Déjà, cette Société prospère, et demain elle pourra prendre rang à côté de ses rivales des grandes Ecoles. Car d'autres viendront auxquels de grand cœur nous céderons notre charge, et qui, plus capables, perfectionneront l'œuvre par nous ébauchée en décembre 1923. Mais ils garderont notre gratitude pour M. Gaston VIDAL, M. J. BRETON, M. LABBÉ, M. MORTIER, M. GABELLE, et pour tous nos illustres Membres Honoraires, nos bons Maîtres pour la plupart ; sans oublier nos Membres Bienfaiteurs, dont les libéralités affermirent ses premiers pas incertains.

L. EON .



Quelles Personnes peuvent faire partie de l'Association

Conformément à l'article 2 des Statuts (qui sont envoyés à toute personne en faisant la demande au Bureau de l'Association, 292, rue Saint-Martin), peuvent faire partie de la Société, outre les Membres fondateurs :

1^o Comme **Membres Titulaires**, les anciens Elèves pourvus d'un diplôme d'Ingénieur Spécialiste, d'un diplôme d'Enseignement économique appliqué, d'un diplôme spécial ou d'un brevet spécial délivrés par le Conservatoire en conformité du nouveau régime d'études 1922-1923.

Les « Elèves Diplômés » qui adhéreront par la suite aux Statuts.

L'admission de ces Membres non fondateurs est prononcée par le Comité de l'Association, sur demande par écrit des intéressés ou sur présentation par deux Membres.

2^o Comme **Membres Stagiaires** : Les personnes poursuivant l'obtention de l'un des titres ci-dessus, et agréées par le Comité. Ces Sociétaires participent aux avantages de l'Association, mais n'ont pas voix délibérative.

3^o Peuvent être **Membres Honoraires**, les personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association, et notamment le Directeur, les anciens Directeurs, les Membres actuels et les Membres anciens du Corps enseignant du Conservatoire. Le titre de Membre Honoraire est conféré par l'Assemblée Générale, sur la proposition du Comité.

4^o L'Assemblée Générale peut donner le titre de **Membre Bienfaiteur** à toute personne, même étrangère à la Société, qui

lui a fait un don d'une valeur de 500 francs. Ce titre peut être accordé à l'occasion d'autres libéralités équivalentes ou de concours spéciaux donnés à la Société.

Les Membres titulaires ou stagiaires doivent payer un droit d'admission de trois francs et une cotisation annuelle de vingt francs. La cotisation annuelle peut être rachetée par un versement unique de 300 francs. Les Membres honoraires et les Membres bienfaiteurs ne paient pas de cotisation annuelle ni de droit d'entrée.



SERVICE DE PLACEMENT

OFFRES D'EMPLOIS

Messieurs les Industriels sont informés que l'Association amicale des Ingénieurs et Spécialistes C. A. M. est à même de leur procurer des Techniciens compétents pour les emplois les plus divers, tels que : Mécaniciens, Electriciens, Chimistes.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers est un grand Etablissement National d'Enseignement Technique Supérieur, qui forme des Spécialistes vraiment dignes de ce qualificatif, c'est-à-dire des Ingénieurs, Chefs d'ateliers, etc. pourvus non seulement de connaissances générales, mais d'une adaptation spéciale à chaque profession. Notre Société est une vaste pépinière de Techniciens spécialisés, qui peut alimenter les industries les plus diverses.

Nous engageons vivement toutes les personnes, étrangères ou non à notre Société, à nous signaler les postes vacants qu'elles connaîtraient, avec la certitude que nous proposerons pour ces postes des individus capables et qui sauront faire apprécier leur conscience professionnelle.

Prière d'adresser les offres à M. le Président de la Société des Ingénieurs et Spécialistes C. A. M., au Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'EST

M. l'Ingénieur en Chef des Ateliers des Chemins de fer de l'Est a eu l'obligeance de déléguer auprès de notre Président un de ses Représentants pour offrir à nos Membres plusieurs postes actuellement vacants. Début, comme attaché aux ateliers, à raison de 630 fr. environ par mois ; 2^e année, comme commissionné à 7.800 fr. minimum. Avantages divers et retraite.

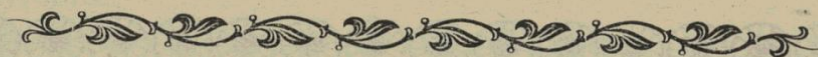
Situations disponibles convenant à nos jeunes camarades, même avant service militaire.

S'adresser au Bureau de l'A.

Demandes d'Emplois et de renseignements :

S'adresser au Bureau de l'A, 292, rue Saint-Martin.

Le Comité est dès maintenant en mesure de recevoir des demandes de situation.



Membres du Comité pour 1924

Président : M. L. EON, *Ingénieur Chimiste, Ingénieur Agricole*,
Elève Diplômé et Technicien Breveté du C. A. M.

Vice-Président : M. J. LAISSUS, *Chef de Travaux à l'Ecole Supérieure d'Aéronautique*, Elève Diplômé et Lauréat du C. A. M.

Secrétaire : M. HUGUES ✱, *Industriel*, Lauréat du C. A. M.

Secrétaires-Adjointes : M. J. THUILLEUX, Elève Diplômé du C. A. M.
M. R. CAZAUD, Elève Diplômé et Lauréat du C. A. M.

Trésorier : M. R. GIRAUD, *Fondé de pouvoir de Banque*, Elève Diplômé du C. A. M.

MM. D. DUQUENNE, Elève Diplômé du C. A. M.

R. BALLIN, *Ingénieur Electricien*, Elève Diplômé du C. A. M.

ECK ✱, *Essayeur du Commerce*, Elève Diplômé et Lauréat du C. A. M.

P. MASSIOT, Elève Diplômé C. A. M. *Contrôleur au S. F. A.*

E. PÉROT, »

THIELLEY, »

Liste des Membres Fondateurs

MM. AUFAURE Raoul, 60, rue Beaunier, 14^e

BALLIN Raymond, 25, rue de Verneuil, 7^e

BARBAS Félix, 1, rue Victor Cousin, 5^e

BEAUDOIN Jean, 1, rue Clovis, 5^e

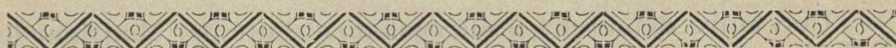
BEAUMONT Arsène, 94, rue de l'Industrie, Ermont (S. O.)

BERNIER Raoul, 53, rue de Dombasle, 15^e

- BIEHLER Robert, 16, rue de Douai, 9^e
BONNET Gaston, 14, rue Beauregard, 2^e
BONNETÈTE Eugène, 14, rue Christiani, 18^e
BOUILLOT Marcel, 12, rue Saussure, 17^e
BOUCHERON L. 169, rue La Fayette, 10^e
BOZIER André, 157, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.
BUGAT-PUJOL Maurice, 26, rue Gauthey, 17^e
CAMOREYT André, 2, rue de Navarin, 9^e
CAMUS André, 1, rue Christian Dewet, 12^e
CARPENTIER Raymond, 7, rue Voltaire, Saint-Ouen.
CARRIQUIRY André, 134, avenue Jean Jaurès, 19^e
CAZAUD Roger, 244, rue de la Croix-Nivert, 15^e
CELOIN Constantin, 49, rue Labat, 18^e
CHABOT André, E. O. R. 9^e Cie, Ecole Militaire, Saint-Cyr.
CHARTIER Jean, 5, rue Jeanne Hachette, 15^e
CHEREAU Louis, 40, rue Singer, 16^e
COLOMBIER Jean, 16, rue Fresnel, 16^e
CROQUIN Victor, 26 bis, place de la Nation.
DELFIEUX André, 25, avenue Eugène Thomas,
Kremlin-Bicêtre.
DEBOIS Simon, 80, rue d'Angoulême, 11^e
DERREUMAUX Eugène, 50 ter, rue de Malte, 11^e
DUBRËUCQ Gaston, boul^d Carnot, Chemin du Nord, Arras.
DUCROS Jean, 13, rue Greneta, 3^e
Mlle DUPLOUICH Suzanne, 5, rue du Pont de Lodi, 6^e
MM. DUQUENNE Désiré, 13, rue Beaubourg, 4^e
ECK René, 10 bis, rue Carnot, Cormeilles-en-Parisis.
EON Louis, *Président de la Société*, 292, rue Saint-Martin, 3^e
ETIENNE Fernand, 57, rue de Provence, 9^e
EUGÈNE Félix, 116 bis, quai de Sèvres, Argenteuil.
FLEURANT Emile, 135, rue de Tolbiac, 13^e
GANDONNIÈRE Roger.
GARANÇON Henri, 74, rue du Moulin-Vert, 14^e
GAUTIER René, 16, rue Madame, 6^e
GIRAUD Robert, *Trésorier de la Société*, 292, r. St-Martin, 3^e
GODET Marcel, 102, rue du Faubourg Poissonnière, 10^e
GROSJEAN André, 19, rue Brochant, 17^e
Mlle HÆMMERLIN Madeleine, 29, rue Georges Rémond, Gagny.
Dr HAZEMANN, 53 bis, quai des Grands Augustins, 6^e

- MM. HILTBOLD Frédéric, 76, avenue de la République, 11^e
HUGUES Raymond, *Secrétaire de la Société*,
4, avenue Rapp, 7^e
JACQUEMIN Roger, 12, rue Saint-Luc, 18^e
KERBEL Pierre, 149, avenue de Suffren, 15^e
KORNER Eléazar, 3, rue des Carmes, 5^e
LAISSUS Joseph, *Vice-Président de la Société*,
292, rue Saint-Martin, 3^e
LALLEMEND, 210, avenue Michel Bizot, 12^e
LECLÈRE Marius, 15, rue Meslay, 3^e
LEHOUX André.
LEMELLE, 1, rue Malus, 5^e
LEPELTIER André, 4, avenue du Bois, Clamart.
LOISEAU Joseph, 41, Cité des Fleurs, 17^e
LOUIS Maurice, 77, rue du 14 Juillet, Pau (B^{ses} Pyrénées).
MANGONOT René.
MAILLOT Roger, 47, boulevard de l'Hôpital.
Mlle MARCQ, 18, rue Franklin, Courbevoie.
MM. MASSIOT Paul, 14, rue Louis David, 16^e
MENIER Antoine, 61, rue de Monceau, 8^e
MESTRAL Emile, 16, rue des Ursulines, Saint-Denis.
MINOT Henri, 17, rue Béranger, 3^e
MION Georges, 51, boulevard de Picpus, 12^e
MONTGAILLARD Charles, 21, rue de Corneille, Levallois.
Dr NAVARRE, 15, rue Lebon, 17^e
MM. NORDMANN Louis, 82, avenue Secrétan, 19^e
PAQUOT André, 177, Route de Saint-Leu, Enghien.
PERDREAU François, 10, Impasse Jouvencel, Versailles.
PÉROT Eugène, 15, boulevard Saint-Germain, 5^e
PETIT Arthur, Cité du Nord, Eaubonne (Oise)
PETIT Abel, 15, rue François Bouvin, 15^e
PEYROU Paul, 5, avenue Maillard, Aulnay-s-Bois.
PICOT Henri, 94, boulevard Voltaire, 11^e
PROUST André, 6, passage Brady, 10^e
PLUZAUSKY Edouard, 25, rue des Dames, 17^e
PRUDENCE Maurice, 26, rue Bréguet, 11^e
ROBETTI Paul.
ROBIN Maurice, Samoreau, par Vulaines-s-Seine (S. et M.)
SASAGAWAK. 47, avenue d'Iéna, 16^e

SIMIER Alfred, rue du Colonel Moll, à Vaires (S. et M.)
TAYLOR William, 195, rue de l'Université, 7^e
THIELLEY Pierre, 167, rue de Rome, 17^e
THIBAUT Louis, 46, rue de Paris, Boulogne-s-Seine.
THUILLEUX Jean, 6, rue du Faubourg Saint-Denis, 6^e
TRUBERT Charles, 24, quai de Béthune, 4^e
VACHETTE Philippe, 37, rue de Turenne.
VALLÉE Maurice, 32 bis, rue de Fontenay, Nogent-s-Marne.
VERNEY Claude, 5, avenue Sévigné, Joinville-le-Pont.
WAGON César, 38 bis, rue de Sannois, Ermont.
YING-HI Si, 9, rue Toullier, 5^e
ZAKARIAN Léon, 166, boulevard de Grenelle, 15^e
ZAKIAN Zaké, 8, rue d'Arras, 5^e



La Vie Officielle de la Société

Après avoir sollicité la Direction et le Corps enseignant du Conservatoire National des Arts et Métiers, pour concourir à la formation de notre Comité Honoraire, nous avons jugé qu'il fallait également attirer l'attention du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique sur notre Société.

A cet effet, une démarche officielle a été faite, par Monsieur le Président et moi, auprès de Monsieur LABBÉ, Directeur de l'Enseignement technique, qui nous a prodigué le meilleur accueil. Voici le résultat de cette visite : Par la remise des Statuts, notre groupement est donc reconnu dans les milieux officiels. De plus, nous avons reçu l'assurance que tout ce qui touche nos intérêts serait désormais communiqué à la Société. Il nous a été confirmé que le « Diplôme d'Ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers » serait entouré des mêmes garanties que ceux délivrés par les grandes Ecoles, et que, même, nous pouvions espérer, dans un avenir prochain, la reconnaissance de ce diplôme par les Compagnies de Chemins de fer.

A la suite de cette entrevue, une lettre officielle a été envoyée pour solliciter le haut patronage de Monsieur Gaston VIDAL, Sous-Secrétaire d'Etat de l'enseignement technique. Avec le plus grand empressement, Monsieur G. VIDAL a daigné répondre à notre Président :

Monsieur le Président,

En me transmettant les Statuts de la Société des Ingénieurs diplômés, brevetés et techniciens supérieurs du Conservatoire National des Arts et Métiers, vous m'avez demandé d'accorder à cette Société, dont vous êtes le Président, le haut patronage de mon Administration.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de cette communication et vous félicite d'avoir été placé par vos collègues à la tête du groupement précité dont j'ai appris la fondation avec plaisir et auquel j'accorde bien volontiers mon patronage.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Secrétaire de l'Enseignement technique.

G. VIDAL

Une autre démarche a été également faite par Monsieur le Président auprès de Monsieur BRETON, de l'Académie des Sciences, ancien Ministre, Directeur de l'Office National des recherches scientifiques et industrielles et des inventions. De ce côté encore, la Société a trouvé un concours des plus bienveillants, puisque Monsieur Breton a bien voulu accepter de prendre rang dans notre Comité de Patronage.

La Société est sortie des coins de nos Laboratoires, puisqu'elle connaît maintenant une existence vraiment officielle que nous devons tendre à développer de plus en plus.

Que chacun nous aide dans cette tâche, en faisant adhérer, moralement et matériellement, à notre groupement. C'est un devoir qui s'impose à tout membre soucieux de voir la Société devenir le véritable organe de liaison entre tous les techniciens du Conservatoire.

J. LAISSUS

Vice-Président de la Société.



RÉUNIONS — Avis importants.

1^o Dimanche 13 Avril, à 16 heures, au Conservatoire, réunion amicale de tous les Membres de la Société. Le Bureau rendra compte de ses travaux depuis la dernière Assemblée Générale, et de ses projets pour cet été (Excursions, etc.)

2^o Une permanence sera prochainement organisée. Dès maintenant, le Président se tient chaque jour à la disposition de tous nos camarades, sur rendez-vous.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique et des transports aériens, la médaille d'honneur en vermeil de l'aéronautique et des transports aériens a été décernée, à titre exceptionnel, à M. René Eck, agent au service des fabrications de l'aéronautique, pour les motifs ci-après :

« Agent de premier ordre, d'une grande valeur technique
« et d'une conscience remarquable. A été victime, en service
« commandé, d'une violente explosion d'hydrogène. A dû subir
« l'amputation de la jambe droite et a gardé à la main droite
« des traces de très graves brûlures. S'était déjà fait remarquer
« par son énergie et a montré, pendant l'accident et dans les
« jours qui ont suivi, le plus admirable courage. »

Le Comité de l'Association, interprète de tous nos camarades, est heureux de féliciter l'un de ses Membres les plus dévoués.

M. Eck n'est pas seulement une victime du devoir, mais aussi le modèle des Ingénieurs et anciens Elèves de notre grande Ecole, qui, après s'y être instruits à force de vouloir et d'intelligence, savent faire apprécier dans l'Industrie leur valeur professionnelle et y atteindre peu à peu les postes les plus élevés : Sur les nouveaux champs de bataille, comme sur ceux de 1914, ils tiennent jusqu'au bout !



Echos du Conservatoire

Institut de Technique Sanitaire

Un Institut de Technique Sanitaire a été inauguré au Conservatoire, en décembre 1923, par M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique.

Cet Institut, dont le Directeur est le Dr HEIM, a pour but de former des Spécialistes de la Technique Sanitaire et de l'Hygiène Industrielle, spécialistes de plus en plus indispensables en France.

Une centaine de leçons magistrales et de conférences remarquables ont été faites par des Hygiénistes, des Techniciens et des Praticiens renommés ; elles ont été complétées par des visites d'Usines et d'Etablissements intéressant l'Hygiène ou l'art sanitaire.

Les candidats dont les noms suivent ont obtenu, après examen, le *brevet de Technicien Sanitaire* :

Mlle Bidaut, M. Boucheron, Mlle Desmolles, MM. Drouin, Eon, Fourniret, Dr Hazemann, MM. Heim, Lassalle, Lemelle, Marseille, Mennesiez, Mondon, Dr Navarre, Si-Ying-Hi.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations, en particulier à notre cher Président, M. Eon, qui, malgré ses nombreux travaux, n'a pas hésité à suivre ce nouvel enseignement, et à nous donner ainsi l'exemple de la nécessité, pour tout professionnel, de compléter sans relâche ses connaissances techniques.

Une étude sur les Instituts spéciaux du Conservatoire paraîtra dans un de nos prochains Bulletins.

Conférences publiques

du Dimanche au Conservatoire

30 Mars, à 14 h. 1/2. — L'évolution des turbines à vapeur, par M. MONTEIL, Professeur à l'Ecole Centrale.

6 Avril, à 10 heures. — Les tremblements de terre ; les sismographes ; par M. LEMOINE, Professeur de Physique.

La Conférence de M. LEMOINE sera publiée par la Société des Ingénieurs C. A. M., le 6 Avril.

— à 14 h. 1/2. — Les économies de combustibles et le Congrès de Chauffage industriel, par M. WALCKENAER.

13 Avril, à 14 h. 1/2. — Le téléphone automatique, par M. Reynaud BONIN.

REMISES COMMERCIALES

1^o Maison Barbotheu, fabricant d'instruments de précision, 17, rue Béranger.

Notre camarade Minot nous informe que la Maison Barbotheu accordera à nos Sociétaires une remise particulière sur les prix des instruments de sa fabrication : Compas, outils pour lithographes et graveurs, mesures, échelles, règles à calcul, etc. sur présentation de la carte verte de l'A.

2^o Livres. — Divers Editeurs et Libraires veulent bien consentir une réduction de 10 %, mais à notre Société seule.

DIVERS

La liste des Membres titulaires et stagiaires, ainsi que le Règlement intérieur paraîtront dans un prochain Bulletin, pour la rédaction duquel nous sollicitons la collaboration de tous.

Le Gérant : P. BRONDER

Imp. P. Bronder, 15, rue des Carmes. — Paris.

BRANDT & FOULLERET

23, Rue Cavendish, Paris-19^e

R. C. Paris N° 64.903-64.904

AGENCES

Lille, Rouen, Nantes, Reims, Nancy, Bordeaux,
Toulouse, Marseille, Bruxelles, Barcelone, Alger

6 Usines spécialisées

TOUT L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE HAUTE ET BASSE TENSION

Interrupteurs — Disjoncteurs — Réducteurs
Démarreurs — Controllers — Coffrets blindés
Sectionneurs — Appareils de protection
Tableaux de distribution — Cabines
Postes de transformation — Stations centrales.

L'APPAREILLAGE AUTOMATIQUE

Pour pompes et compresseurs,
monte-charges et ascenseurs.
Pour machines-outils et toutes applications spéciales.

LES APPAREILS MAGNÉTIQUES

Electros de freins. Electros de levage et de manutention.
Trieurs, mandrins, embrayages,
presses et tables magnétiques.

LE SOUDAGE ÉLECTRIQUE

Machines à souder par points,
en lignes continues, en bout.
Machines à chaînes. Postes de soudage à l'arc.

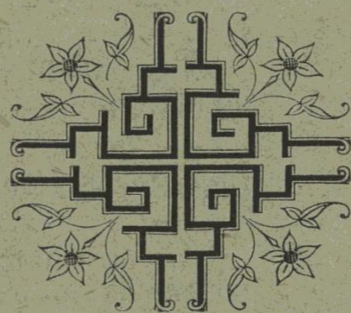
LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Tous appareils pour tous usages
domestiques ou industriels.

L'ÉCLAIRAGE RATIONNEL

Réflecteurs, Diffuseurs, Projecteurs.
Toutes applications à l'éclairage public ou privé.

Catalogues et Renseignements sur demande.



imp. P. Bronder, 15, rue des Carmes. — Paris.